

Tarifs applicables au 01/04/2017

Conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

TRANSACTION - VENTE

Les honoraires de votre agence AVIS sont calculés ainsi :

- Pour les biens mis en vente à un prix inférieur ou égal à 30000 € net vendeur :
Rémunération forfaitaire de 4000 € TTC
- Pour les biens mis en vente à un prix supérieur à 30000 € net vendeur :
2900 € TTC + 4 % TTC du prix net vendeur

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION

Honoraires égaux à 12 % TTC du loyer annuel (hors charges) partagés par moitié entre le bailleur et le locataire.

N.B. : Les honoraires facturés au locataire seront, dans tous les cas, inférieurs au plafond réglementaire s'élevant à : 8 € par m² habitable pour les visites, la construction du dossier et la rédaction du bail + 3 € par m² pour l'état des lieux d'entrée.